Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D792026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 5 JUIN 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 29 mai 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, RENAULT, URO

Absents excusés : Madame Patricia MOURET et Messieurs Philippe BELEGAUD, Fabien LIGER et Anthony OLLIVIER

Absents : Madame Gael LE JEUNE

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Monsieur LE GOFF
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur OLLIVIER à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 79/2026
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'APAA TREGROM POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire fait savoir que par délibération en date du 2 juin 2023 la commune a acté un partenariat avec l'association APAA TREGROM pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Afin d'éviter leur prolifération l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom aide les communes en mettant en place des campagnes de stérilisation. Les chats sont ensuite soit relâchés sur le territoire de la commune soit proposés à l'adoption si ce sont des chatons.

Cette convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la renouveler afin de tenter de maîtriser la prolifération des animaux.

Par ailleurs, la stérilisation et l'identification des animaux par l'APAA étant payante, Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe annuelle de 1 000 € soit fixée.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D792026-DE

Enfin, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal s'engage, au vu des difficultés financières rencontrées par l'association, à verser pendant 4 ans une subvention de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur RENAULT) :

- Autorise le maire à signer la convention en vue de la stérilisation et l'identification des chats errants avec l'APAA TREGROM,

- Fixe une enveloppe annuelle de 1 000 € pour ces missions.

- Acte le versement d'une subvention de 500 € à l'association tous les ans, pendant 4 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La Secrétaire de séance

Elodie PRIGENT.